



Compte rendu de la CAPD Mouvement du 19/05/16



Les représentants de l'administration :

Le DASEN, la secrétaire générale et deux DRH.

Mesdames et messieurs les IEN (à l'exception de celle de Caussade)

Les représentants du personnel :

Se-UNSA 1: titulaire, 1 suppléante

SNUipp-FSU82 : Guillaume Mangenot, Rodolphe Portolès, Pascale Prat, Sandra Rubio et Laurent Costarramoune

Déclaration préalable du Se-UNSA

Déclaration préalable du SNUipp-FSU.

En réponse à la déclaration préalable du SNUipp-FSU 82 (en pièce jointe), le DASEN insiste sur l'importance du dialogue social. Il renvoie à la déclaration de Vincent Peillon en ouverture des journées de la refondation : beaucoup de forces dans la société visent à détruire l'école, face à cela nous, acteurs de l'école, devons être unis pour la défendre et défendre l'intérêt des enfants. Ce qui ne veut pas dire que rien ne doit bouger.

Sur les temps partiels on a pu accéder aux demandes, mais c'est lié au contexte départemental de cette année. Ce n'est pas forcément la règle qui sera appliquée chaque année.

Sur la question des postes à profil, pas de débat, dans le département, le nombre de ces postes est de l'ordre de 5%, on est donc à la marge du mouvement. Et pour la nomination sur certains postes, CPC par exemple, c'est indispensable.

▪ Compte-rendu de la dernière CAPD

Approbation à l'unanimité

▪ Recrutement des professeurs sur liste d'aptitude

Approbation à l'unanimité

1 seul candidat s'est déclaré sur les 6 instituteurs en activité dans le département.

M. Di Nardo est donc intégré.

▪ Accès hors classe

Approbation repoussé à la CAPD Formation programmée au 26 mai

Le contingent est de 46 promotions accordées, soit 4.82% , c'est-à-dire légèrement inférieur au taux nationale de 5%. Les documents nous ont été communiqués en début de CAPD et nécessitent d'être étudiés attentivement (nous avons déjà relevé une omission). La validation des promotions aura donc lieu lors de la CAPD formation prévue le 26 mai.

▪ Mouvement

Nombre de participants : 449 soit près d'1/3 des collègues

Nombre de participants mutés 236 : soit 52.56% - 123 collègues ont obtenu leur 1^{er} vœu soit 52.12 %

Nombre de participants retrouvant leur poste : 99 soit 22.05 %

Nombre de participants sans poste 114 : soit 25.39 %

Commentaire du SNUipp-FSU : Cette fluidité s'explique en partie du fait de la diminution du nombre de PES pour l'an prochain (aucun poste ne leur est réservé, ils seront couplés avec des décharges) et par l'acceptation des disponibilités.

Commissions entretien pour les postes à profil :

Il est à noter que ces commissions ont examinées un grand nombre de candidatures sur les postes moins de 3 ans, Plus De Maîtres Que De Classes et coordonnateur ULIS.

Le Se-unsa demande les arguments pour les avis défavorables.

ULIS : Certains candidats n'avaient pas connaissance du rôle effectif et des missions.

Enseignants – de 3 ans : Un candiadt voulait en faire un lieu d'expérimentation, ce qui a inquiété le jury.

PDMQDC : 5 candidats ne maîtrisaient pas la finalité de cet objectif. Il n'y avait pas de plus-value apportée sur ce type de poste pour ces candidats.

Le SNUipp-FSU82 demande comment répartir les candidatures entre les collègues du 1er et du 2nd degré les barèmes étant différents. Cette question devrait être traitée au plan académique.

Certains candidats du second degré ont fait plusieurs vœux dans l'académie, on n'a donc pas l'assurance de les voir arriver sur le département.

Le SNUipp renouvelle la demande de ne pas formuler d'avis très favorable de façon à ce que toutes les candidatures ayant obtenu avis favorable soient réparties au barème.

Le DASEN met en avant la volonté d'impulser les candidatures du 2nd degré pour augmenter la mixité dans ce domaine.

CEF de Saint Paul d'Espis :

Contexte : un collègue, en poste depuis 9 ans sans avoir passé la formation CAPASH option F, est devancé au barème pour l'obtention de ce poste.

Le DASEN interroge les membres de la CAPD quant à la possibilité d'intégrer ce collègue au mouvement bien qu'il n'ait pas formulé de vœux. Il estime que cela se justifierait pour service rendu et car il participe au groupe de travail national sur les CEF.

Le SNUipp refuse car cela pénaliserait des collègues ayant participé et formulé des vœux. Cela serait perçu comme une faveur.

Le Se-unsa refuse également. Car ce collègue savait qu'en ne demandant pas la formation CAPASH option F il prenait un risque.

Direction de Verdun sur Garonne

Contexte : Une collègue, entrant dans le département avec une grande expérience de direction d'école, obtient le poste de direction à Verdun sur Garonne. La directrice actuelle (à titre provisoire), qui s'est très fortement impliquée depuis sa prise de poste l'an dernier, se voit devancée au barème puisqu'elles ont le même avis -favorable-.

Le DASEN insiste sur le fait que la commission juge de la qualité des candidats.

L'IA adjoint ajoute que c'est la loi des barèmes.

Le SNUipp regrette que les directions d'écoles à plus de 10 classes soient des postes à profil. Dans ce cas précis, l'actuelle directrice aurait pu obtenir la direction à titre définitif, demande qu'elle a faite dans le courant de l'année, et ainsi permettre la continuité de service dans cette école, qui reste à 13 classes pour une année puis qui sera scindée pur n'avoir plus que 7 classes l'année prochaine. La collègue nouvellement nommée, avec une AGS de 42, n'assurera pas cette pérennité. Et c'est normal.

Le mouvement des parents et l'avis du conseil des maîtres de l'école de Verdun sur Garonne montre que cette nomination n'est pas accueillie dans la sérénité. C'est le moins que l'on puisse dire.

Le DASEN met fin à la discussion, on passe à la liste des postes vacants.

Quelques changements sur postes vacants

3 supports remplaçants stage ASH et non plus 2, 1 poste congé mobilité, congé formation sera déplacé (actuellement sur Montech), un poste de ZIL à St Nicolas de la Grave sera requalifié BD.

Bourg de Visa : blocage à la fermeture

Le DASEN annonce qu'en septembre, le poste sera rouvert. La collègue en place actuellement sera positionnée sur ce poste à titre définitif à la rentrée. (Courrier de la collègue dans ce sens).

Questions diverses du SNUipp-FSU :

- CAFIPEMF : Combien de candidatures ? Qui sont les admissibles ?

DASEN : le jury académique se réunissait ce jeudi 19 mai après-midi. La liste est consultable sur le site du rectorat.

L'IA adjoint précise : 25 inscrits, 2 abandons, 23 présents. Les demandes ont triplé. 8 admissibles soit 34.78 %. Il s'agit de collègues avec des spécialités diverses : 13 généralistes, 2 langue régionale, 3 EPS, 3 mater, 2 enseignement et numérique.

Il n'y a pas de quota d'admission, c'est le nombre de supports qui déterminera le nombre de reçus.

- Professeurs des écoles stagiaires : 1 réunion d'affectation est-elle prévue avant la fin de l'année scolaire ?

Les affectations se feront dès que possible, mais sans doute à la rentrée.

- Demandes de temps partiels : Peut-on en avoir la liste nominative ? Critères d'attribution.

Tous les temps partiels ont été acceptés (exceptée la quotité 80%) mais le DASEN refuse de donner la liste nominative. Les chiffres : 178 personnes sont concernées, soit 56 Equivalents Temps Plein

Position du SNUipp-FSU : Nous la demanderons à la CADA puisqu'il s'agit d'un document auquel nous devons avoir accès.

- Disponibilités :

L'adjoint à la DRH nous donne la ventilation des 29 disponibilités accordées : 12 pour convenance personnelle, 11 pour suivre un conjoint, 3 pour la création d'entreprise et 3 pour élever un enfant de moins de 8 ans.

- Obligations Réglementaire de Service en milieu adapté :

Ce qui est réclamé depuis la rentrée est de respecter les obligations 24h hebdomadaires + 108h annuelles, dans l'attente du décret.

L'IEN ASH confirme que le nouveau texte n'est pas prêt de sortir.

Le DASEN qui s'interroge sur cette demande si tardive affirme que la question ne se pose pas pour cette fin d'année. On fait avec les textes en vigueur, ces collègues sont soumis aux ORS des PE.

- Délégations administratives :

On constate beaucoup de changements cette année. Nous demandons un bilan chiffré.

Le DASEN nous confirme 4 situations.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'une affectation d'office est une sanction de niveau 2.

Le DASEN parle de délégation administrative et non pas d'affectation d'office.

- Visite médicale de prévention : Quelles suites seront données ?

La secrétaire générale confirme que tous les courriers sont transmis et que donc cela ne dépend pas de l'IA du 82. Nous disons attendre une réponse officielle de la part du rectorat.

Le DASEN souligne qu'il représente le rectorat, confirme qu'on est tous conscients qu'il y a quelque chose d'insatisfaisant. C'est complexe.

- Congé formation

Lors d'une précédente CAPD, des temps de formation avaient été attribués sous réserve du volant obtenu par le département. Le 82 bénéficiera de 19 mois ce qui confirme les temps attribués aux 4 collègues concerné-e-s de

- Circulaire départementale autorisation d'absence : A quel stade en est-on de sa rédaction ?

Elle est rédigée et va être mise à la signature. En attente d'une harmonisation académique par rapport aux saisies.

Le DASEN se réjouit que le département soit dans les meilleurs en ce qui concerne le remplacement, par contre il ne se considère pas comme un bon élève quant au nombre d'autorisations d'absences accordées.

Un travail a été mené pour analyser les autorisations d'absence facultative : Rien n'a paru choquant.

Le SNUipp-FSU apporte une explication possible, la profession est jeune et féminisée, ce qui induit des demandes liées aux enfants.

Sur l'aspect technique, il faut voir comment ces déclarations sont remplies dans les autres départements de l'académie.

Le SNUipp-FSU tient à exprimer sa colère devant les réponses sèches et dégradantes formulées parfois aux collègues. Notamment à une collègue demandant le vendredi précédent son mariage. De tous les convives, elle est la seule à ne pas avoir obtenu ce jour. Alors qu'un congé sans solde aurait pu être une solution.

Notre DASEN pense que l'on peut se marier pendant les vacances.

- DIF : Quel crédit attribué pour le 82 ?

La secrétaire générale ne peut pas fournir de réponse, la DRH précisant qu'il y avait eu 4 demandes.

- Frais de déplacement :

Le groupe de travail au rectorat avait annoncé une mise en conformité par rapport à la loi concernant les frais, et les indemnités kilométriques pour les animations pédagogiques.

Le DASEN dit qu'on est pleinement dans le domaine rectoral, qu'il s'agit d'une somme importante, et que la question est en cours d'étude en lien avec le ministère. Il conclut : « Dès qu'on a l'argent, on vous le donne ! ».

- INEAT EXEAT : A quelle date ?

Cela se fera entre le 10 et le 20 juin. [Nous venons d'apprendre que ce sera le 6 juin.]

38 demandes d'exeat sont parvenues aux services, dont 35 pour l'intra académique. Pour les ineats, des demandes arrivent tous les jours, entre 30 et 40 à ce jour.

Questions diverses du Se-UNSA :

- NBI REP UPE2A : Le Se-UNSA demande lecture du bon texte en CAPD pour voir lequel s'applique. La DRH explique qu'elle a saisi la cellule de paye du rectorat, qui elle-même saisit la DAF. En attendant une réponse du ministère, l'indemnité sera maintenue sur le mois de mai.

Le SNUipp-FSU intervient pour dire qu'il n'y a aucune confusion possible quant à la lecture des textes et que le cumul des 2 primes est licite.

- PES non validés ou maintenus

On dénombre 53 PES. Parmi eux moins de 5 sont en grande difficulté. Le processus de validation est en cours, côté Education Nationale et côté ESPE. Il est difficile d'anticiper. Quelques PES en congés maternité auront une prolongation mais peuvent toutefois participer au mouvement.